

# ACTION URGENTE

## VIÊT-NAM. LE PROCÈS D'UN BLOGUEUR POUR « PROPAGANDE » EST IMMINENT

**Le blogueur Nguyen Hoang Hai, connu sous le nom de Dieu Cay (« la pipe à eau du paysan »), emprisonné depuis 2008, sera bientôt déféré devant un tribunal pour « propagande » contre l'État. Son avocat a récemment été autorisé à lui rendre visite. Il a affirmé que son client était malade et avait perdu beaucoup de poids.**

**Nguyen Hoang Hai** est un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression. Il doit comparaître le 17 avril prochain et risque de trois à 20 ans de réclusion.

Cet homme est le cofondateur du Club des journalistes vietnamiens libres, une organisation indépendante créée en 2007. Il a écrit des articles critiquant la politique étrangère de la Chine concernant le Viêt-Nam et participé à des manifestations pacifiques. Il utilisait ses blogs pour révéler la corruption et promouvoir les droits humains au Viêt-Nam.

Nguyen Hoang Hai est incarcéré depuis son arrestation, en avril 2008. En septembre 2008, il a été déclaré coupable de fraude fiscale, un chef d'accusation motivé par des raisons politiques, et condamné à deux ans et demi de prison, qu'il a fini de purger en octobre 2010. Au lieu de le libérer, les autorités ont dit à sa famille qu'il était détenu pour les besoins d'une enquête pour « propagande » contre l'État.

Ses proches se voient régulièrement refuser tout contact avec lui ; son avocat l'a vu pour la première fois fin mars 2012. En juillet 2011, un responsable pénitentiaire a informé la famille de Nguyen Hoang Hai que ce dernier avait « perdu » un bras ou une main, sans donner plus d'explications. Les proches de cet homme ont demandé des détails à plusieurs reprises, ce que les autorités ont délibérément ignoré.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en vietnamien ou dans votre propre langue :**

- appelez les autorités à abandonner les charges pesant sur Nguyen Hoang Hai et à le libérer immédiatement et sans condition ;
- exhortez-les à veiller, d'ici là, à ce qu'il reçoive les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin et soit traité conformément à l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus (Nations unies), ce qui comprend des visites régulières de sa famille et de son avocat ;
- demandez-leur de respecter et protéger la liberté d'expression, d'association et de réunion, et de cesser de harceler les défenseurs des droits humains.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 24 MAI 2012 À :**

#### Ministre de la Sécurité publique

Lt Gen Tran Dai Quang  
Ministry of Public Security  
44 Yet Kieu Street  
Ha Noi, Viêt-Nam

**Fax : +844 3942 0223**

**Formule d'appel : *Dear Minister, /***

**Monsieur le Ministre,**

#### Ministre des Affaires étrangères

Pham Binh Manh  
Minister of Foreign Affairs  
1 Ton That Dam Street  
Ba Dinh District, Hanoï  
Viêt-Nam

**Fax : +844 3823 1872**

**Courriel : [bc.mfa@mofa.gov.vn](mailto:bc.mfa@mofa.gov.vn)**

**Formule d'appel : *Dear Minister, /***

**Monsieur le Ministre,**

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Viêt-Nam dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

nom(s), adresse(s), n° de fax, courriel, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la seconde mise à jour de l'AU 132/11. Pour plus d'informations : <http://amnesty.org/fr/library/info/ASA41/004/2011/fr>.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## VIÊT-NAM. LE PROCÈS D'UN BLOGUEUR POUR « PROPAGANDE » EST IMMINENT

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

En 2009, le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a déclaré que la détention de Nguyen Hoang Hai était arbitraire car elle constituait « une tentative de répression de son droit à la liberté d'opinion, d'expression et de réunion pacifique » (voir paragraphe 31 de l'avis 01/2009 du Groupe :

<http://www.unwgadatabase.org/un/Document.aspx?id=2371&rdr=true&LangType=1036>).

Le Viêt-Nam est partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et est obligé de respecter les droits concernant les arrestations, les placements en détention et les procès équitables. Aux termes du Code de procédure pénale vietnamien, la période de détention provisoire dans le cadre d'une enquête est limitée. La durée maximale pour « les crimes particulièrement graves » peut être prolongée trois fois pour quatre mois tout au plus. Au moment où Nguyen Hoang Hai comparaitra, le 17 avril prochain, il aura été maintenu en détention provisoire pendant 18 mois, ce qui bafoue la législation vietnamienne et internationale.

Au Viêt-Nam, les conditions carcérales sont en général extrêmement dures. La nourriture est de mauvaise qualité et les soins médicaux sont limités, c'est pourquoi les prisonniers comptent sur ce que leurs familles peuvent leur faire passer. En 2009, Nguyen Hoang Hai a été détenu au secret pendant plusieurs mois avant d'être transféré vers une prison plus éloignée de son domicile de Ho Chi Minh-Ville ; il était donc difficile pour sa famille de lui rendre visite. Les prisonniers politiques détenus au secret sont particulièrement exposés au risque d'être victimes de torture ou d'autres mauvais traitements.

Dans ce pays, il est très fréquent que les procès de dissidents ne respectent pas les normes internationales en matière d'équité. Les accusés ne sont pas présumés innocents et l'issue semble être décidée avant le procès, sans qu'ils aient le droit de consulter un avocat ou d'appeler des témoins. Leurs proches et d'autres personnes se voient souvent refuser l'accès au tribunal.

De sévères restrictions pèsent sur la liberté d'expression, d'association et de réunion au Viêt-Nam. Les autorités harcèlent et emprisonnent régulièrement les militants pacifiques qui critiquent les politiques du gouvernement et réclament plus de liberté, afin de les réduire au silence. Des dizaines de prisonniers d'opinion, notamment des blogueurs, des avocats, des écrivains, des défenseurs des droits des travailleurs, des entrepreneurs et des partisans de groupes de l'opposition, purgent de lourdes peines d'emprisonnement en vertu d'une loi qui érige en infraction la dissidence pacifique.

Nom : Nguyen Hoang Hai (« Dieu Cay »)

Genre : homme

Action complémentaire sur l'AU 132/11, ASA 41/004/201, 12 avril 2012

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

